

15.05.2012 - 13:59 Uhr

Commission féminine de l'USS Travail professionnel et travail familial doivent être mieux répartis

Bern (ots) -

Se référant aux derniers chiffres de l'Enquête suisse sur la population active (ESPA), la Commission féminine de l'Union syndicale suisse (USS) constate que le travail professionnel et le travail familial restent très inégalement répartis entre les sexes. En 2011, le taux d'activité (en équivalent plein temps) était de 86,7 % pour les hommes contre 56 % pour les femmes. Les tâches éducatives non rémunérées reviennent, dans leur très grande majorité, aux femmes, qui réduisent en conséquence leurs activités professionnelles. Selon les derniers chiffres de l'ESPA, une nette majorité des femmes qui exercent une activité lucrative et vivent dans un ménage avec un ou des enfants de moins de sept ans travaillent à temps partiel (87,2 %), alors que seulement 8,6 % hommes sont dans la même situation. Leur taux d'activité moindre et leur important engagement dans des tâches éducatives, les femmes le paient une fois qu'elles sont à la retraite, entre autres sous la forme de rentes de vieillesse inférieures à celles des hommes.

La Commission féminine de l'USS demande que des mesures soient prises pour que le travail professionnel et le travail familial puissent être mieux répartis entre les sexes. Parmi ces mesures, citons notamment l'égalité des salaires entre femmes et hommes ainsi que le développement des structures d'accueil extrafamilial des enfants, avec du personnel en nombre suffisant et au bénéfice d'une formation pédagogique. Il faut également développer les structures de jour et les soins à domicile afin d'améliorer la prise en charge des personnes âgées dépendantes de soins.

Contact:

Christina Werder (079 341 90 01) secrétaire de la Commission féminine de l'USS, et

Christine Flitner (079 318 28 25), coprésidente de la Commission féminine de l'USS, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100718517> abgerufen werden.